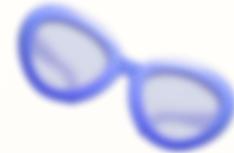
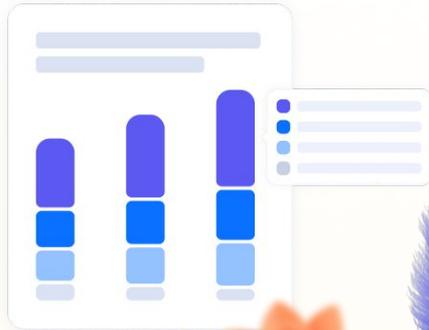




Alan, le partenaire santé de la Direction Générale de l'Aviation Civile

18 novembre 2025



Au programme aujourd'hui

1 - Présentation d'Alan

2 - Les avantages de la PSC

3 - La nouvelle couverture santé Alan

- Tableau de garanties
- Tarification et modes de paiement

4 - Votre nouvelle expérience en tant que membre Alan

5 - Les prochaines étapes et inscription

7 - Questions / réponses



Le support de présentation et l'enregistrement vous seront partagés.



Posez vos questions en bas à droite de l'écran, nous répondrons aux questions à la fin de la présentation.





Présentation d'Alan

Le partenaire santé **tout-en-un** qui prévient, assure et accompagne au quotidien

Complémentaire santé



Garanties transparentes



Remboursements éclairés



Outils simples et intuitifs



Service client réactif et multicanal

Services de santé et de prévention dédiés



Professionnels de santé disponibles 7j/7, 12 spécialités



Programmes de prévention personnalisés et interactifs (physique et mental)



Lunettes sans reste à charge et des lentilles disponibles dans l'application

Expérience fluide pour les équipes RH



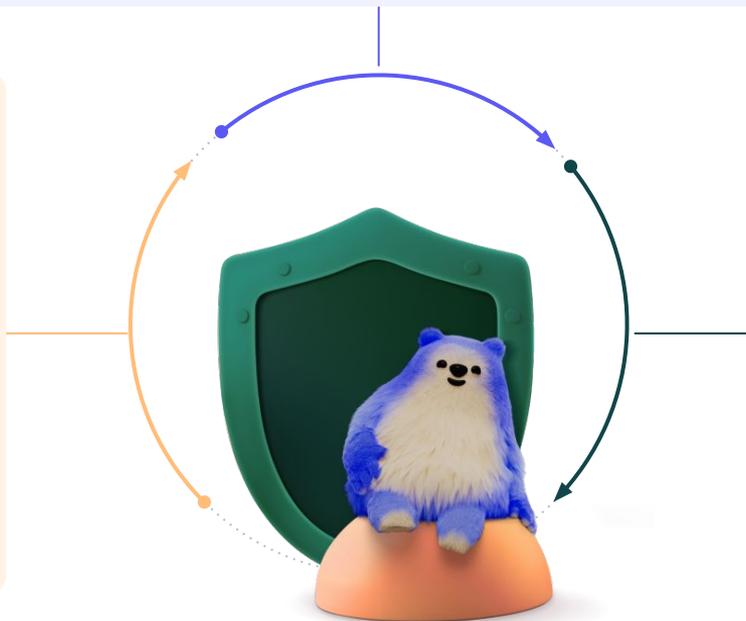
Processus automatisés et simplifiés



Données transparentes et suivi facilité



Boîte à outils RH sur le volet qualité de vie au travail



En 9 ans, Alan est devenu un **acteur majeur** de la santé

 **985 000 membres**
dont ~210 000 agents du service public

 **650+ salariés**

 **Agrément ACPR**

 **Score NPS de 68**
mesure de satisfaction des membres
(moyenne secteur : 3)

 **95% de rétention**
client en 2024



Plus de **33 000** organisations font confiance à Alan

Institutions et établissements publics



Entreprises du secteur privé



Time for the Planet



Notre **engagement** sur la protection de vos données



Sécurité et conformité RGPD

Respect du RGPD et transparence des choix technologiques faits

Chiffrement de bout en bout

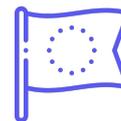


Certifications et audits rigoureux

Alan certifié **ISO 27001** : garantie du plus haut standard de sécurité ✓

Infrastructures certifiées **HDS** (Hébergement de Données de Santé) **et ISO 27001** ✓

Audits annuels indépendants (CNIL, interne/externe)



Hébergement 100% Européen

Hébergement en **Allemagne** (Francfort) & sauvegardes en **France** (Paris)

Dispositions contractuelles, organisationnelles et techniques **prévenant les transferts de données sensibles hors UE**



La Protection Sociale Complémentaire

Les grandes lignes de la PSC



⚡ **Le marché de la DGAC entre en vigueur au 1^{er} mai 2026**

Il concerne de manière obligatoire les agents du périmètre, et de manière facultative les retraités et ayants droit (conjointes et enfants).

⚡ **1 Le volet SANTÉ** opéré par Alan

- Contrat collectif à adhésion obligatoire (sauf dispense)
- Prise d'effet : 1^{er} mai 2026
- Concerne : tous les agents actifs du périmètre

⚡ **2 Le volet PRÉVOYANCE** - *opéré par la MGAS*

- Contrat collectif facultatif
- Couvre : incapacité de travail, invalidité et décès
- Prise d'effet : 1^{er} mai 2026

⚡ **Le périmètre est global** et couvre :

- Les agents de la DGAC, de l'ENAC et du BEA

Les avantages de la PSC



1 - Un meilleur rapport qualité-prix

L'adhésion obligatoire renforce la **mutualisation des risques pour les agents actifs**.

Cela permet d'offrir, à **couverture égale, des cotisations plus basses**.



2 - Une participation employeur plus forte

L'employeur verse une **contribution mensuelle de 34,23€ sur la cotisation de base de l'agent actif**.

Il verse également **5€ sur l'option de l'agent**.

(au lieu des 15 € mensuels remboursés depuis 2022)



3 - Des dispositifs de solidarité renforcés

- ▶ **Fond d'accompagnement social**
- ▶ **Solidarité sur la cotisation de l'agent actif**
- ▶ **Solidarité sur les cotisations des enfants < 21 ans**
- ▶ **Fonds d'aide aux cotisations des retraités**
- ▶ **Dispositif de portabilité en fin de contrat**

Le fonds d'accompagnement social



Le fonds social, en quelques mots

Financé par une cotisation additionnelle de 0,5% payée par tous les adhérents, il prévoit des aides ponctuelles pour les situations exceptionnelles



L'utilisation des fonds collectés et les mesures sociales précises sont définies par la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi (CPPS).

Vos 2 acteurs clés du remboursement des soins de santé



La "Sécu" (Sécurité sociale)

Elle **rembourse une partie des soins que vous recevez.**

Elle est représentée par les CPAM et accessible via *ameli.fr* pour le régime général.

Ne change pas



La complémentaire santé Alan

Elle **complète le remboursement** de la Sécu quand il y en a un, et **rembourse certains actes non pris en charge** par la Sécurité sociale (par exemple, la médecine douce).

Au 1^{er} mai 2026



Les 3 outils pour des remboursements fluides



La CARTE VITALE

Fournie par l'assurance maladie, à toujours avoir sur soi.

Elle permet de préparer votre remboursement (pas de feuille de soin à envoyer).



La TÉLÉTRANSMISSION

Elle informe votre complémentaire à chaque soin.

Cela nous permet de préparer votre remboursement, sans démarche pour vous.



Le TIERS PAYANT

Elle vous évite l'avance de la part de la complémentaire.

Utilisez votre carte de tiers payant Alan chez vos professionnels de santé .

Activation automatique

Activation automatique



**La nouvelle
couverture santé
avec Alan**

3 niveaux de couverture sont disponibles

La couverture de base et 2 niveaux d'option (facultatif)

Grille de garanties



Le tableau de garanties de la couverture de base a été définie par [l'arrêté du 22 avril 2022](#). Le tableau de garanties de la couverture optionnelle est le fruit de [l'accord du 27 février 2024](#).



Les garanties comprennent le remboursement de la sécurité sociale et sont exprimées en % de la base de remboursement de la sécurité sociale (sauf mention contraire).



HOSPITALISATION

Honoraires

OPTAM/OPTAM-CO

150%

180%

200%

Non OPTAM/OPTAM-CO

130%

160%

180%

Forfait journalier hospitalier

Entièrement remboursé

Entièrement remboursé

Entièrement remboursé

Forfait patient urgence

Entièrement remboursé

Entièrement remboursé

Entièrement remboursé

Forfait actes lourds

Entièrement remboursé

Entièrement remboursé

Entièrement remboursé

Frais de séjour

100%

100%

100%

COUVERTURE DE BASE

OPTION 1

OPTION 2

Votre tableau de garanties (avec ou sans option)

Alan, le partenaire santé des agents de la DGAC, de l'ENAC et du BEA

Votre employeur a choisi Alan pour que vous preniez soin de votre santé au quotidien.

- ✓ Une offre de garanties et de services de santé conçue spécifiquement pour vos besoins
- ✓ Des services innovants pour faciliter l'accès à la santé et préserver votre pouvoir d'achat



Obtenir de l'aide

Simuler ma cotisation

Comment trouver cette information ?

Couverture santé

Base

Comparer les garanties

Je relève du régime d'Alsace-Moselle

Suis-je concerné ?

Souhaitez-vous couvrir votre famille ?

Conjoint

Enfants jusqu'à 20 ans inclus (Optionnel)

0

Le 3ème enfant et les suivants sont gratuits

Enfants de 21 à 24 ans inclus ans (Optionnel)

0

Vérifier les conditions d'éligibilité

Voir vos garanties

Résilier mon contrat individuel

à votre charge*. Votre employeur paie les 34,90 € restant.

Vous 26,93 €

Détails de paiement

Sur les 26,93 € à votre charge :

- 26,93 € sont déduits de votre fiche de paie

* Le montant de votre cotisation peut varier : il dépend de votre rémunération et de l'évolution annuelle du plafond de la sécurité sociale.

La continuité des soins en rejoignant Alan



Aucun délai de carence chez Alan

- Les soins sont couverts dès le 1er mai 2026
- Les remboursements seront activés dès que l'agent renseigne son IBAN à l'inscription



Qui prend en charge le soin ?

- Les soins réalisés avant le 1er mai 2026 = couverts par l'ancien assureur
- Les soins à partir du 1er mai 2026 = couverts par Alan.

La référence est la date de soin déclarée à la Sécurité sociale.



Le cas de l'orthodontie

Fonctionne par semestre complet (sans prorata). Si la date de déclaration à la Sécu est avant le 1er mai 2026, votre assureur pourrait arrêter la couverture au 30 avril (pratique non standard).

 **Demandez confirmation écrite de la couverture intégrale du semestre. Si refus, prévenez-nous.**

Le principe de calcul des

cotisations



La **cotisation d'équilibre** : un concept clé pour comprendre la composition de la cotisation d'un agent actif.



Calculée **chaque année** par l'assureur pour garantir l'équilibre financier : ni déficit, ni bénéfice.



Correspond à la cotisation que paierait chaque agent sans participation employeur ni solidarité, pour un contrat à l'équilibre.



Définie par **l'article 14 du décret n°2022-633**, elle est basée sur la population à couvrir.



Pour 2026, la cotisation d'équilibre s'élève à :

- 68,45 € pour les agents au régime général.
- 48,10 € pour les agents au régime Alsace-Moselle.

Le détail du calcul de la cotisation des agents actifs

5 L'aide au fonds social

- 0,5% de la part agent (= part forfaitaire + part solidaire)

4 L'aide aux retraités

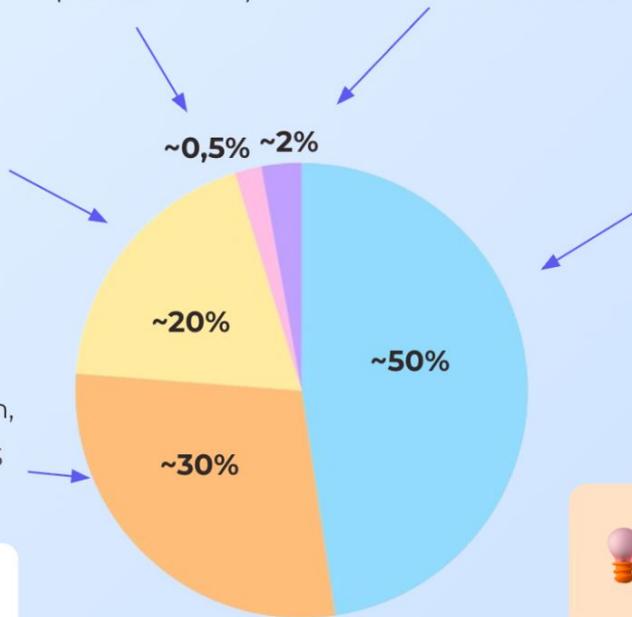
- 2% de la part agent (= part forfaitaire + part solidaire)

2 La part forfaitaire

- 20% de la cotisation d'équilibre
- 13,69€ (régime général)
- 9,62€ (régime Alsace-Moselle)

3 La part solidaire

- Environ 30% de la cotisation d'équilibre
- Varie selon votre assiette de rémunération, avec un plafond mensuel à 3 925 € (PMSS pour 2025)



1 La part payée par l'employeur

- 50% de la cotisation d'équilibre
- 34,23€ (régime général)
- Ou 24,05€ (régime Alsace-Moselle)
- Ne s'applique pas aux ayants droit

Concrètement, le reste à charge réel pour

l'agent est = 2 + 3 + 4 + 5 .



Pour 2026, la **cotisation d'équilibre** est fixée à **68,45 €** (régime général) et à **48,10€** (régime Alsace-Moselle).

Les principes des tarifs de cotisation



Pour les agents actifs (vu juste avant)

- Participation employeur (cotisation de base et option)
- Montant de cotisation et d'option variable selon la rémunération (plafond au PMSS)



Pour les conjoints

- Tarif à 110% de la cotisation d'équilibre = 75,30€
- Pas de participation employeur pour les ayant droits



Pour les enfants

- De 0 à 20 ans = tarif fixé à 34,22€
- Entre 21 et 24 ans inclus = tarif fixé à 41,07€
- Pas d'âge limite pour les enfants en situation de handicap
- De 0 à 20 ans : le 3^e enfant et les suivants sont gratuits



La cotisation n'augmente pas chaque année avec l'âge ou selon le risque individuel !

Le paiement des

cotisations



Pour la cotisation de l'agent actif

- La part agent est prélevée **sur la fiche de paie**
- La participation employeur sur l'option est remboursée sur la fiche de paie



Pour celles des conjoints/enfants et les options

- Les cotisations sont payées **en direct auprès d'Alan**
- Le prélèvement SEPA a lieu en début de mois sur le compte bancaire renseigné



Rappel : ajouter un conjoint, des enfants et/ou une option sur votre contrat est facultatif.

Découvrir les tarifs avec le simulateur de cotisations

Votre rémunération mensuelle brute totale

1767 €

[Comment trouver cette information ?](#)

Couverture santé

Base

[Comparer les garanties](#)

Je relève du régime d'Alsace-Moselle

[Suis-je concerné ?](#)

Souhaitez-vous couvrir votre famille ?

Conjoint

Enfants jusqu'à 20 ans inclus (Optionnel)

0

Le 3ème enfant et les suivants sont gratuits

Enfants de 21 à 24 ans inclus (Optionnel)

0

[Vérifier les conditions d'éligibilité](#)

[Voir vos garanties](#)

24,28 € / mois

à votre charge*. Votre employeur paie les 34,23 € restant.

Vous	24,28 €
------	---------

Détails de paiement

Sur les 24,28 € à votre charge :

- 24,28 € sont déduits de votre fiche de paie

* Le montant de votre cotisation peut varier : il dépend de votre rémunération et de l'évolution annuelle du plafond de la sécurité sociale.

Démonstration - le simulateur de cotisations



Alan, le partenaire santé des agents de la DGAC, de l'ENAC et du BEA

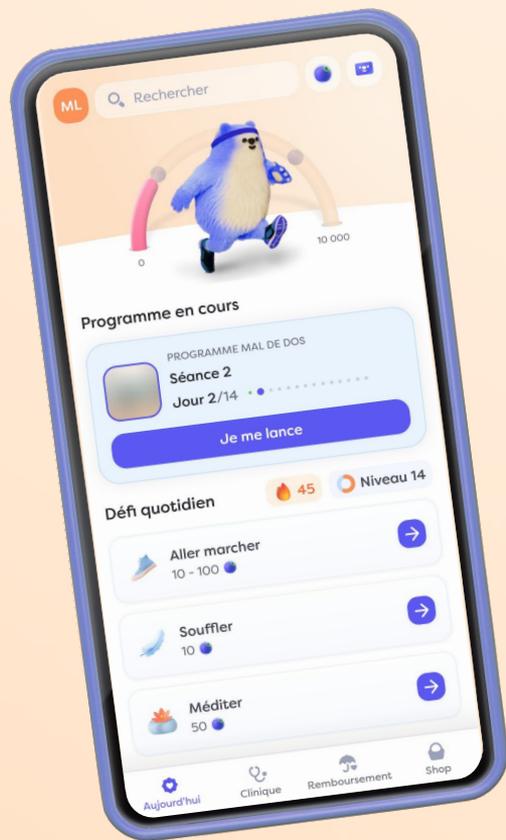
Votre employeur a choisi Alan pour que vous preniez soin de votre santé au quotidien.

- ✓ Une offre de garanties et de services de santé conçue spécifiquement pour vos besoins
- ✓ Des services innovants pour faciliter l'accès à la santé et préserver votre pouvoir d'achat

[Obtenir de l'aide](#) [Simuler ma cotisation](#)

Accessible dès aujourd'hui

Le lien se situe sur l'**accueil du site Internet Alan x DGAC** via le bouton "**Simuler ma cotisation**"



L'expérience membre



Une expérience accessible à tous, qui s'adapte à vos habitudes

★ Application mobile



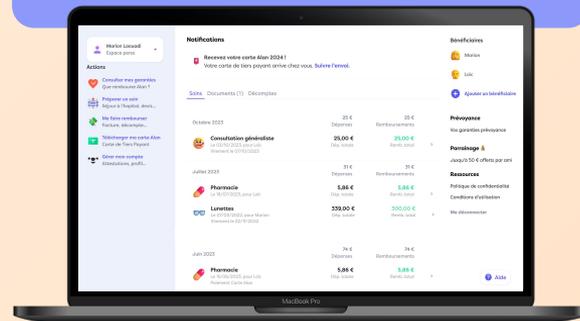
- **Alan toujours à portée de main :** l'application vous suit partout, dès que vous en avez besoin.
- **Accès immédiat aux services exclusifs :** téléconsultations 24/7, contenus dédiés au bien-être et à la santé mentale, carte tiers payant numérisée
- **Zéro papier, zéro attente :** démarches instantanées et suivi santé en temps réel.

4,9
—
5

Disponible sur
App Store et Play Store



Site internet



Processus papier et
téléphonique

Des services de santé intégrés, innovants et personnalisés



Échanger avec des médecins spécialistes et Commander des lunettes et des lentilles

- 12 spécialités, 7j/7
- Par chat ou en visio
- Mo : clinique médicale enrichie à l'IA



Sans aucun reste à charge, depuis l'application



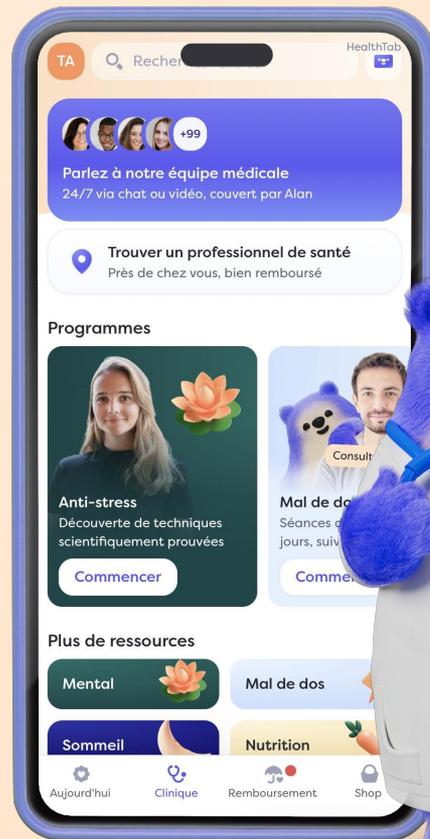
Trouver un praticien bien remboursé

Même en vacances, grâce à la géolocalisation

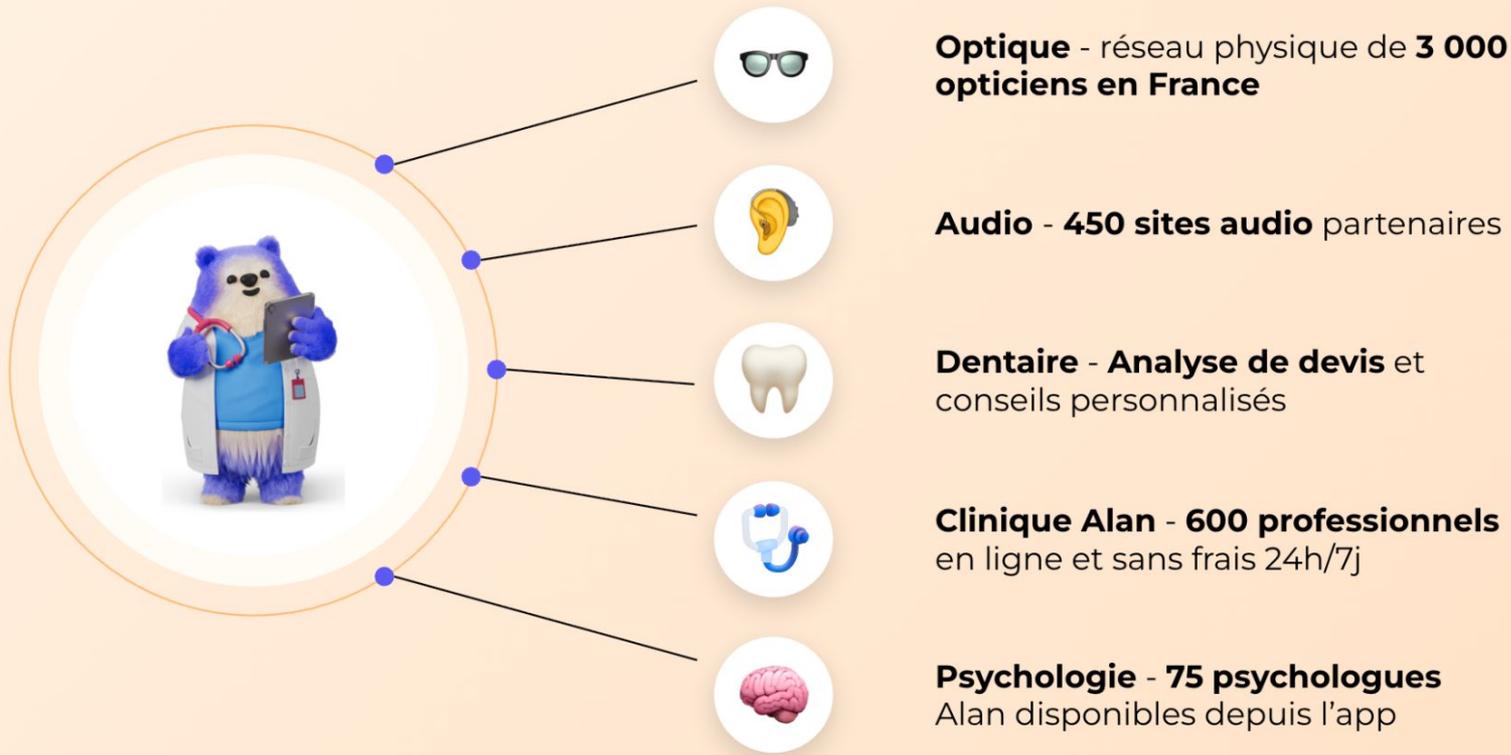


Prendre soin de sa santé chaque jour

Grâce à nos programmes de prévention personnalisés



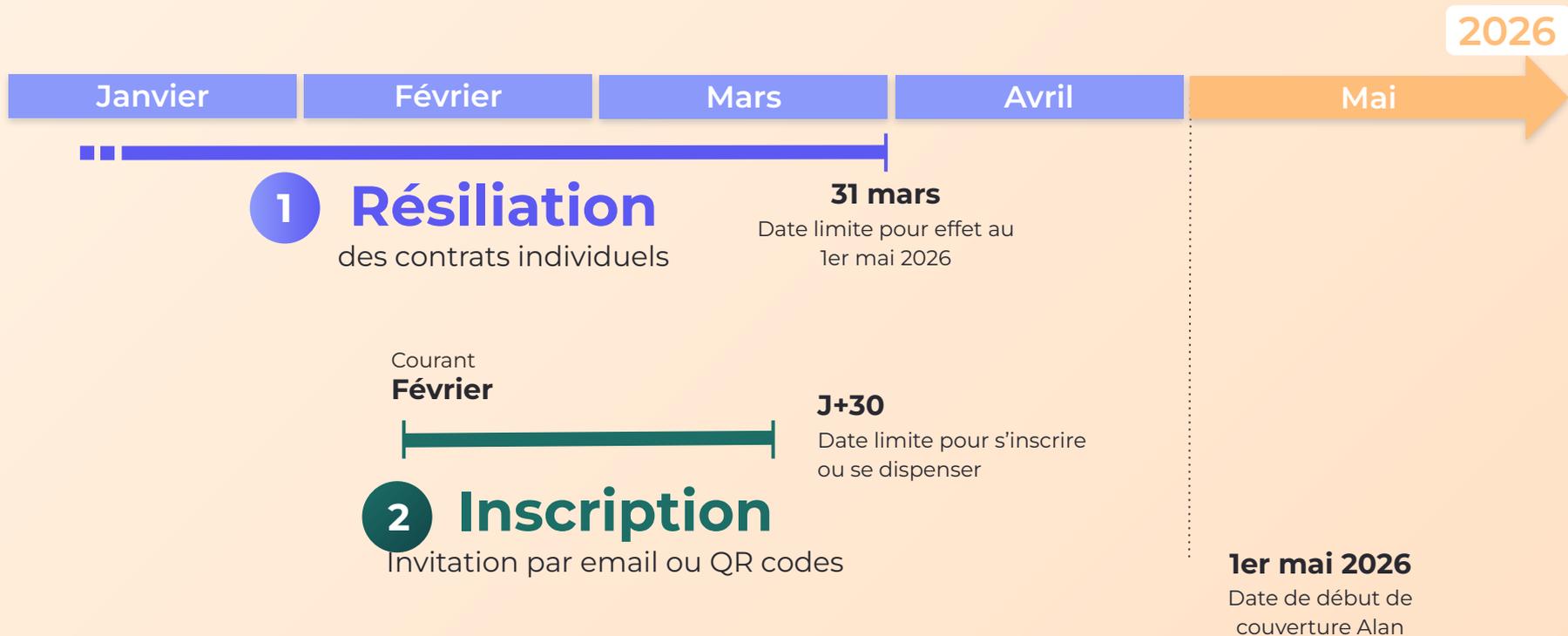
Le réseau de soins Alan : un meilleur accès aux soins et un pouvoir d'achat maîtrisé





**Prochaines étapes
et inscription avec
Alan**

Chronologie des étapes clés de la transition



La dispense en détails

1

Le cadre légal des dispenses est strict et défini par décret, et non par Alan.

Les 2 motifs de dispense les plus courants

Vous êtes déjà couvert par un contrat collectif d'entreprise en tant que salarié ou bénéficiaire d'un salarié

Vous disposez déjà d'une assurance santé souscrite à titre individuel

Conditions de renouvellement

Renouvelable annuellement

Non renouvelable (la dispense dure maximum jusqu'à la prochaine date anniversaire de votre contrat individuel)

3

Si vous êtes éligible à une dispense, vous pourrez faire une demande depuis l'email d'invitation que vous recevrez courant février.

4

Pour connaître les autres motifs (CDD, CSS, etc.) et les questions courantes sur la dispense, visitez notre site et FAQ dédiés à la DGAC.

Le site Internet Alan dédié aux agents de la DGAC

Déjà
accessible 🎉

Alan, le partenaire santé des agents de la DGAC, de l'ENAC et du BEA

Votre employeur a choisi Alan pour que vous preniez soin de votre santé au quotidien.

- ✓ Une offre de garanties et de services de santé conçue spécifiquement pour vos besoins
- ✓ Des services innovants pour faciliter l'accès à la santé et préserver votre pouvoir d'achat

Obtenir de l'aide

Simuler ma cotisation



MacBook Pro



Simulateur de cotisation

En fonction de la rémunération, de l'ajout de bénéficiaire et d'option



Tableau de garanties

Consultation du niveau de couverture pour chaque poste de soin



FAQ complète

Pour trouver toutes les informations clés, accessibles en un clic



Accès au service client d'Alan

Accès anticipé par email et chat uniquement, avant l'ouverture du téléphone (en février)

L'accès anticipé et progressif au service client



Première étape : l'ouverture anticipée

Vous pouvez **nous écrire par e-mail et chat uniquement** depuis le site dédié, et obtenir des réponses à vos questions générales.

Depuis le 1er novembre,
avec l'ouverture du site
Internet



Seconde étape : l'ouverture complète

En plus de l'e-mail et du chat, vous pourrez alors nous joindre **via la ligne téléphonique**. Nous pourrons dès lors vous accompagner sur vos questions et situations personnelles.

Courant février, à l'envoi
des invitations





Notre service client adapté à tous, notre marque de fabrique



Canaux numériques

Chat : 3 min délai de réponse médian

Email : 50% des emails reçoivent une réponse en **3 heures**

Rendez-vous téléphonique immédiat ou programmé : sous 2 jours ouvrés



Ligne téléphonique

Une fois votre compte créé

97% de décroché immédiat

Rappel téléphonique si nécessaire



Voie postale

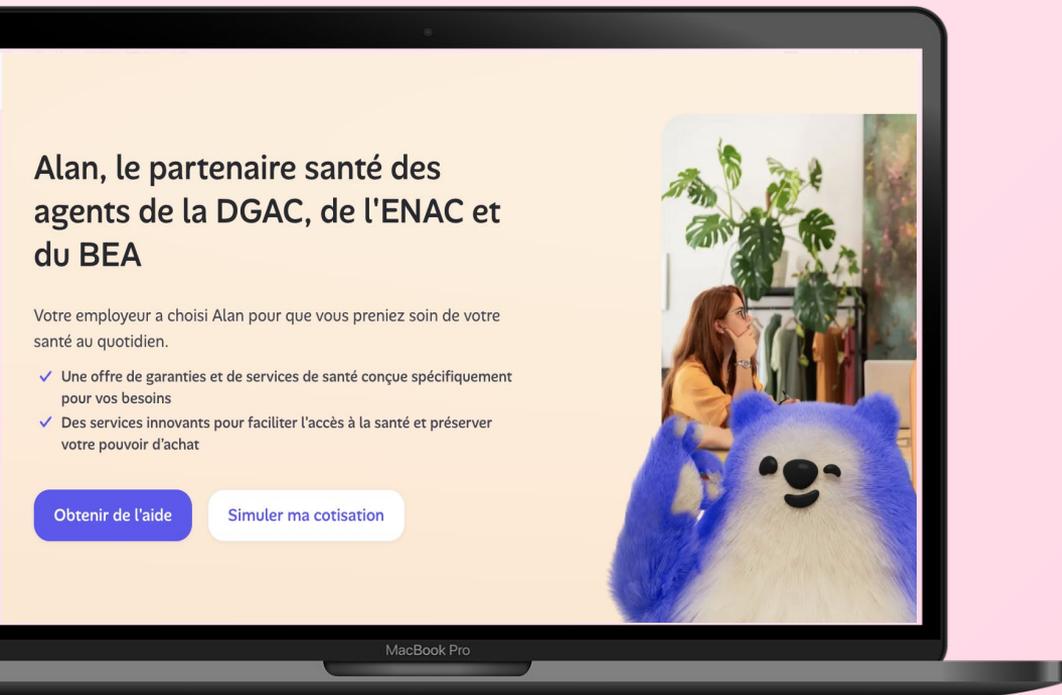
Pour les agents éloignés du numérique



Un service client de 370 experts en France 🇫🇷 à votre écoute, pour vous donner une réponse rapide, personnalisée et satisfaisante. L'humain est au cœur de notre accompagnement : contacter nos experts est simple et accessible en quelques clics.



Le site Internet Alan dédié aux agents de la DGAC



Rendez-vous sur

alan.com/dgac





Merci pour votre participation !

